



Suicide du jeune Lucas: deux ans plus tard, le combat judiciaire et sociétal se poursuit

Par Aude Bariéty de Lagarde

Publié le 30 décembre 2024 à 18h03,

Mis à jour le 30 décembre 2024 à 18h38

Suicide Elisabeth Borne harcèlement scolaire adolescence



Séverine (au centre), la mère de Lucas 13 ans, lors d'une marche blanche le 5 février 2023 à Épinal. JEAN-CHRISTOPHE VERHAEGEN / AFP

DÉCRYPTAGE - La lutte contre le harcèlement scolaire s'est désormais imposée comme un grand enjeu politique sur la scène nationale.

Le 7 janvier 2023, Lucas, 13 ans, se suicide par pendaison à Golbey, dans les Vosges. Ce drame, qui provoque une émotion nationale, fait partie d'une série noire qui verra plusieurs autres enfants et adolescents — Lindsay, Nicolas, Ambre, Dinah... — se donner la mort en moins de deux ans, leurs proches évoquant à chaque fois du harcèlement. Face à ce « fléau », la première ministre de l'époque, Élisabeth

Borne, promet de « *faire de la lutte contre le harcèlement la priorité absolue de la rentrée* » de septembre 2023, et lance en grande pompe à Matignon un plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire.

Deux ans après le suicide de Lucas, la question du harcèlement scolaire, souvent cachée sous le tapis, s'est inscrite durablement dans le débat politique. La nouvelle ministre de l'Éducation nationale, qui n'est autre... qu'Élisabeth Borne, a d'ailleurs évoqué le sujet lors de la passation de pouvoirs Rue de Grenelle, mardi 24 décembre. « *Nous devons être attentifs au bien-être des écoliers, des collégiens, des lycéens et des étudiants. Je sais à combien de sujets sensibles cela renvoie, de la santé — notamment la santé mentale — et de la lutte contre le harcèlement au soutien financier à travers les bourses, du logement à la restauration.* »

Même si beaucoup reste à faire, l'Éducation nationale s'est emparée à bras-le-corps de la problématique du harcèlement scolaire. Communication autour du numéro unique d'appel (30 18), obligation pour les établissements scolaires publics d'adhérer au programme Phare, changement d'établissement de l'élève harceleur plutôt que du jeune harcelé, mise en place de cellules anti-harcèlement sur tout le territoire, création d'élèves ambassadeurs dans le second degré, formation des personnels de l'Éducation nationale avec l'objectif de 100 % des personnels formés en 2027, campagne annuelle de questionnaires anonymes d'autoévaluation du harcèlement... En 2023, la première édition du passage de ce questionnaire par les élèves du CE2 à la terminale a permis d'établir que le harcèlement touchait 5 % des écoliers du CE2 au CM2, 6 % des collégiens et 4 % des lycéens.

« Il n'y a pas de mots »

Mais au-delà de la plus que légitime émotion et des réelles avancées en matière de lutte contre le harcèlement scolaire, l'épineuse question des responsabilités dans ces suicides d'élèves reste difficile à trancher. Le cas de Lucas en est un parfait exemple. Interrogé lors des questions au gouvernement au Sénat, quelques jours après le décès de l'adolescent, le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Pap Ndiaye, se montre ému. « *Quand un enfant met fin à ses jours, il n'y a pas de mots pour dire l'émotion, le chagrin, la douleur. Il n'y a pas de mots. J'adresse mes pensées les plus émues à ses parents, à ses proches, à ses amis. Nous avons encore du chemin à faire. Le harcèlement est une question qui concerne tout le monde, de même que l'homophobie. L'Éducation nationale est pleinement engagée en la matière. Vous pouvez compter sur moi.* »

En parallèle de l'ouverture d'une enquête pénale par le parquet d'Épinal, Pap Ndiaye annonce l'ouverture d'une enquête administrative sur le suicide de Lucas. Mais elle n'est finalement lancée que plus d'un an après le décès du jeune garçon, alors que Pap Ndiaye a quitté la Rue de Grenelle, que plusieurs ministres — Gabriel Attal, Amélie Oudéa-Castéra — s'y sont succédé et que la fonction est occupée par Nicole Belloubet.

En ce mois de décembre 2024, près de deux ans après le drame, le recteur de l'académie de Nancy-Metz annonce les conclusions de cette enquête à la mère de Lucas. Pour l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Igésr), le jeune garçon a bien été victime de harcèlement. Mais l'institution ne se prononce pas sur le potentiel lien entre ce harcèlement et la mort de l'adolescent, laissant cette question à la justice. « *Ces conclusions constituent un soulagement, car elles viennent confirmer que Lucas a subi du harcèlement. Mais il faut désormais que des conséquences en soient tirées sur le plan judiciaire, ce qui n'est pas gagné* », commente M^e Catherine Faivre, conseil de la mère du disparu.

« Symbole malgré lui »

Le volet judiciaire de cette affaire est en effet loin d'être terminé. Depuis mars 2022 et la création d'un délit spécifique de harcèlement scolaire, le code pénal prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison à l'encontre des auteurs de harcèlement scolaire — peine réduite de moitié pour les mineurs. En juin 2023, le tribunal pour enfants d'Épinal a reconnu quatre adolescents, deux garçons et deux filles, coupables de harcèlement à l'encontre de Lucas, tout en estimant qu'il n'y avait pas de causalité entre ces faits et le suicide du collégien, suivant en cela l'analyse du parquet.



D'un point de vue strictement juridique, la cour d'appel a estimé qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments pour établir que les injures homophobes répétées — reconnues par la juridiction — avaient causé une altération des conditions de vie de Lucas

Maitre Faivre

Un appel et cinq mois plus tard, les quatre mis en cause ont été totalement relaxés par la cour d'appel de Nancy. Une « *satisfaction* » pour les élèves concernés, mais un véritable « *coup de massue* » pour les proches de Lucas. « *La cour a estimé que l'infraction de harcèlement n'était pas caractérisée, ce qui était notre position depuis le début* », souligne M^e Emmanuelle Larrière, conseil d'un des jeunes mis en cause. « *Le texte de loi prévoit un certain nombre de conditions à réunir, et elles ne l'étaient pas dans ce dossier* », affirme-t-elle. « *D'un point de vue strictement juridique, la cour d'appel a estimé qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments pour établir que les injures homophobes répétées — reconnues par la juridiction — avaient causé une altération des conditions de vie de Lucas* », précise M^e Faivre.

Le ministère public s'est pourvu en cassation, tout comme la famille de Lucas sur les dispositions civiles. L'audience devrait se tenir dans la première moitié de l'année 2025. Quelle que soit l'issue du processus judiciaire, les proches du jeune garçon sont bien décidés à ne pas abandonner la lutte. La mère du disparu, Séverine Vermard, a ainsi créé l'association Lunah — pour Liberté unité, non au harcèlement — afin de « *prévenir et combattre toute forme de harcèlement, moral, sexuel, scolaire et toute forme de discrimination* ». Le 8 janvier prochain, deux ans après la mort de son fils, Séverine Vermard publiera par ailleurs un ouvrage aux Éditions HarperCollins, *Lucas, symbole malgré lui*. « *Ce combat qu'elle mène, c'est ce qui la fait tenir debout* », conclut M^e Faivre.

La rédaction vous conseille

- [Élève de CM1 agressée à Marseille : une enquête ouverte pour «violences en réunion» et «harcèlement scolaire»](#)
- [Suicide de Lucas : l'Éducation nationale confirme des faits de harcèlement scolaire](#)
- [Malformation à la naissance, harcèlement scolaire... La revanche sur la vie de Lucky Love](#)

Sur le même thème

Une agricultrice reçoit un appel de Michel Barnier après avoir témoigné sur le «suicide» à la radio



Présidentielle américaine : un post Instagram affirmant que plus de 2000 personnes se sont suicidées depuis la victoire de Trump devient viral, l'OMS dément



Le chirurgien était en fait un agent immobilier : un étudiant français se suicide après une greffe de barbe ratée en Turquie



En Grande-Bretagne, des voix se lèvent contre un nouveau projet de loi sur le suicide assisté 🇬🇧



Loi fin de vie : les soignants prêts à un nouveau bras de fer sur l'aide à mourir 🇫🇷



Suicide assisté : une Américaine de 64 ans meurt dans la capsule Sarco 🇺🇸



Au Canada, comparution d'un ancien cuisinier qui aurait vendu plus de 1200 kits de suicide en ligne



Une Japonaise se suicide en se jetant du haut d'un centre commercial et tue une passante



Après une série de suicides, la grande peur du patronat français face au «syndrome France Télécom» 🇫🇷



Loi fin de vie: Olivier Falorni annonce le dépôt d'un nouveau texte à l'Assemblée nationale

